

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 25 mai 2021
Date de la convocation 18 /05/2021	L'an deux mil vingt et un et le mardi 25 mai à vingt heure, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire
Nombre de Conseillers : 11 Présents : 11 Votants : 11	Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Catherine ATARIAN, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Monsieur Guillaume GUERIN, Monsieur Damien SERY, Madame Claire DAMIEN, Madame Mathilde THURIN
Secrétaire de séance : Véronique BOYERE	Absents excusés :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour

- Tarifs funéraires : caveaux provisoires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 24 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation pour occupation d'un terrain privé communal

Suite à la réception d'une demande d'utilisation d'un terrain communal public, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser M.Drouin Sylvain à utiliser le terrain communal situé derrière la rue de la Forge au Boullay-Mivoie pour y déposer ses ruches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de mise à disposition pour un an renouvelable à condition qu'il respecte les règles en vigueur et ne dépose pas un nombre de ruches supérieur à 5.

M. Le maire propose que ce terrain soit mis à disposition contre l'entretien par M. Drouin du dit terrain et la création d'une bande anti-feu de 4m à partir des clôtures de propriétés avoisinantes du terrain communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

3 Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire propose de revoir les loyers des logements communaux à compter du 1^{er} Août 2021 comme suit :

- Mme Wunenburger → nouvel indice de référence 130,69 le loyer sera à 546,82€
- Mme Le Dorner → nouvel indice de référence 130,69 le loyer sera de 509,72€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve dans sa globalité l'augmentation des loyers à compter du 1^{er} août 2021.

4 Organisation des élections : Tours de garde

L'ouverture des bureaux pour les élections régionales et départementales débutera à 8h00 et fermera à 18h00.

En raison des obligations sanitaires liées à la Covid 19, les deux bureaux de votes se tiendront dans la salle communale.

Un point a été évoqué avec les conseillers pour la mise en place des tours de garde des élections.

Accord à l'unanimité du Conseil.

5 Tarifs funéraires

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location des caveaux provisoires de la commune.

- Du 1^{er} au 5^{ème} jour → 3€50 par jour.
- A partir du 6^{ème} → 10€ par jour payable à chaque fois de mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve dans sa globalité les tarifs de location des caveaux à compter du 26 mai 2021.

6 Questions/Informations diverses

- Demande d'autorisation d'organisation d'une course cycliste le dimanche 4 juillet 2021. En raison de l'état de la route D 308, M. Le Maire s'interroge sur la faisabilité de cette course sans mise en danger des coureurs. Le département a été sollicité pour l'entretien de la voirie.

En fonction de la réponse M. le Maire prendra sa décision.

-Mme Rondelaud indique que les coupes d'arbres sous les lignes à hautes tensions ont été faites au moment de la nidification.

Le Conseil Municipal décide d'envoyer en courrier pour demander que les prochaines coupes soient effectuées entre le 15 novembre et le 15 mars .

- Il apparaît que les abreuvoirs mis à disposition pour les animaux sauvages que l'on trouve à côté des chemins communaux sont régulièrement renversés. Nous rappelons que ces abreuvoirs sont importants pour la vie animale et doivent être respectés. Des pancartes explicatives seront posées.

La date du prochain conseil municipal a été fixée le 7 septembre 2021 à 20 h.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h45**

Le Maire
Stéphane HUET

